

**Décision du Président**  
**Approuvant la convention d'occupation précaire du bureau sise 1 rue des  
Violettes, ZAC des Petits Carreaux à Bonneuil-sur-Marne pour l'année 2026**

2026-D-n° 97

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

VU les articles L.1311-9 à 12, L.1311-13, L1511-2, L1511-9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales,

VU le Code Civil,

VU la délibération du Conseil de territoire en date du 14 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président.

**CONSIDERANT** la nécessité d'établir une convention d'occupation précaire d'un bureau sise 1 rue des Violettes, ZAC des Petits Carreaux à Bonneuil-sur-Marne pour l'année 2026.

**CONSIDÉRANT** le montant de la redevance due par la société SAM NEGOCE d'un montant de 5 400,00 € au titre de l'occupation d'un bureau sise 1 rue des Violettes, ZAC des Petits Carreaux à Bonneuil-sur-Marne pour l'année 2026, donnant lieu au paiement d'acomptes mensuels d'un montant de 450,00€ euros dus avant le 5 de chaque mois.

**DECIDE**

**ARTICLE 1:**

Autorise le Président à signer la convention d'occupation précaire d'un bureau sise 1 rue des Violettes, ZAC des Petits Carreaux à Bonneuil-sur-Marne pour l'année 2026

**ARTICLE 2:**

De charger le Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois et le service de gestion comptable de Vincennes sis Centre des Finances Publiques 130-132, rue de la Jarry – 94304 VINCENNES CEDEX, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3:**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Fait à Champigny sur-Marne, le 21 AVR. 2026



Le Président

*Olivier Capitano*  
Olivier CAPITANO

La présente délibération publiée le 21 AVR. 2026

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20260421-D2026-97-AR  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026